



AVIS PUBLIC **SOMMAIRE - PROGRAMMES DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS** **2024-2025-2026 – Ville et agglomération de Mont-Laurier**

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal et le conseil d'agglomération de Mont-Laurier ont adopté, le 14 décembre 2023, leur programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, se résumant comme suit :

Programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Mont-Laurier

Les principaux projets en investissement seront :

Infrastructures de rues

- Les chemins ruraux pour près de 4M \$ en grande partie subventionnés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- Le resurfaçage de certains tronçons de rues en milieu urbain et semi-urbain;
- La dernière phase de la réfection de rues dans le secteur de l'autodrome et la phase 3 du secteur de l'hôpital subventionnés en partie par divers programmes du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- Les travaux majeurs de remplacement d'un ponceau sur la rue Godard;
- Divers développements immobiliers avec des promoteurs;
- Les travaux d'infrastructure sur le chemin du lac Thibault pour accueillir le chalet du Centre de plein air Mont-Laurier;
- Les mises à niveau partielles de la station de traitement des eaux usées (STEU) et de diverses stations de pompage d'égout admissibles afin de finaliser le dossier 2019-2024 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) qui totalise une subvention de 6 672 673 \$.

Bâtiments

- L'amélioration de l'hôtel de ville par le biais du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Les rénovations au garage municipal de Des Ruisseaux;
- La construction d'une station de lavage de bateaux;
- Les frais professionnels et le début des travaux visant la construction de la nouvelle bibliothèque.

Machineries et véhicules

- L'acquisition d'un camion avec boîte de service ainsi que d'une benne de remplacement pour un camion 10 roues;
- L'acquisition d'une nouvelle niveleuse;
- Le remplacement de camionnettes pour les travaux publics et les loisirs;
- L'acquisition d'une gratte pour le terrain de balle.

Infrastructures de loisirs, culture et parc

- L'aménagement du pôle sportif – phase 5 incluant l'aménagement de la piste cyclable;
- La réalisation de la phase 4 de la réfection des patinoires extérieures et la mise à niveau complète du pôle sportif de Des Ruisseaux où une demande de subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) est en cours;
- La poursuite de la mise à niveau majeure des différents parcs de la Ville;
- L'acquisition et l'installation des équipements en lien avec le déploiement de la phase 2 de la piste cyclable urbaine.

Autres équipements

- L'acquisition de divers équipements informatiques;
- Le remplacement de pompes et autres équipements pour les stations d'eaux usées;
- La mise en place d'un plan directeur concernant la signalétique de la ville;
- L'acquisition d'un séparateur d'huile et autres équipements pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie;
- L'acquisition d'un nouveau système de haut-parleur pour les concerts du parc, d'un nouveau tableau indicateur pour le Centre sportif Jacques-Lesage (CSJL) et autres équipements pour le Service des loisirs, de la culture et des parcs.

Programme des dépenses en immobilisations de l'agglomération

Les compétences du conseil d'agglomération sont prévues à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* avec certaines précisions au décret d'agglomération et aux ententes relatives à la délégation de compétences.

Les projets sont ceux touchant plus particulièrement le Service de la sécurité incendie en conformité avec les différentes réglementations gouvernementales et principalement au niveau des obligations du schéma de couverture de risque en matière de protection contre les incendies.

Matériel de combat des incendies :

- Le renouvellement d'une partie des habits de combat;
- Le remplacement des appareils de protection respiratoire individuels autonome (APRIA).

Bâtiment :

- Refaire une partie de la toiture de la caserne Léon-Daviault.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 20^e jour de décembre 2023.
Stéphanie Lelièvre, greffière